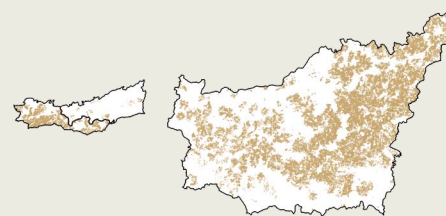


Les campagnes herbagères



■ Terres agricoles

Au-delà de l'image forestière généralement véhiculée, l'ARDENNE CENTRALE offre à la vue de grandes étendues agricoles. Il s'agit principalement d'herbages (pâtures et prés de fauche) accompagnés de quelques cultures de maïs et de céréales. Ces surfaces sont ponctuées de groupements de résineux et d'un maillage de feuillus, qui rythment et enrichissent le paysage. L'accompagnement arboré des herbages (haies, arbres en ligne ou isolés) suit de manière discontinue un cours d'eau, un chemin ou une route, laissant de ce fait le paysage relativement ouvert. Les mutations du secteur agricole et les nouveaux développements économiques doivent s'accorder avec la préservation de ce paysage rural traditionnel, voire contribuer à sa préservation.

La qualité paysagère des campagnes passe par un contrôle de la localisation des cultures de sapins de Noël, de plus en plus pratiquées au sein des étendues agricoles. Ces cultures apportent une note géométrique qui peut perturber la lecture du paysage. Lorsque les plants de sapins ne sont pas récoltés à temps, ils provoquent des fermetures locales du paysage.

Autour des villages de la THIÉRACHE, des parcelles agricoles partiellement encloses de haies octroient un caractère bocager au paysage. En grande partie dégradé, progressivement remplacé par des clôtures artificielles, ce réseau de haies anciennes demande un meilleur entretien, voire une restauration de sa trame lorsque celle-ci peut jouer un rôle identitaire et fonctionnel.

Depuis les années 1950, les superficies agricoles et le cheptel bovin moyens par exploitation de la région agricole de l'Ardenne ont été respectivement multipliés par cinq et par quinze. Cette croissance nécessite des bâtiments adaptés, entraînant l'apparition d'étables préfabriquées souvent accompagnées de silos tours en périphérie des villages. En Ardenne centrale, la dispersion de ces éléments dans les terres agricoles induit une rupture vis-à-vis de l'habitat villageois groupé et nécessite une plus grande intégration aux caractéristiques du paysage.



Objectifs paysagers

1. Soutenir une agriculture durable qui garantit un équilibre entre les réalités économiques, les caractéristiques du territoire et ses habitants.	GESTION
2. Privilégier la plantation de sapins de Noël sur les parcelles d'épicéas implantées en zone agricole et mises à blanc. Eviter la plantation des sapins de Noël devant des points de vue de qualité.	GESTION-AMÉNAGEMENT
3. Encadrer l'implantation d'équipements agricoles dans les espaces ouverts. S'inspirer de l'architecture ardennaise pour la construction de bâtiments agricoles en termes d'implantation et de tonalité.	GESTION
4. En Thiérache, restaurer et protéger la structure bocagère là où elle est altérée.	AMÉNAGEMENT-PROTECTION



Pistes d'action

Actions réglementaires

Assurer l'intégrité des zones agricoles du plan de secteur et le respect des pratiques culturelles en vigueur.

Volet opérationnel

Soutenir et utiliser les financements existants et promouvoir les techniques pour le maintien, la restauration et l'entretien des haies présentes en Thiérache et dans le nord-est de l'Ardenne centrale.

Sensibilisation

Valoriser les documents d'urbanisme expliquant les conditions d'une bonne insertion des éléments construits agricoles (hangars et silos).

Sensibiliser les agriculteurs à l'intérêt d'appliquer des pratiques plus durables et de diversifier les productions (cultures, sapins de Noël, races rustiques...).

Accompagner les acteurs du monde agricole dans l'activation d'outils financiers et de soutien (label de Parc naturel, primes pour des méthodes agro-environnementales).

